



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Service des sécurités et de la représentation de l'État
Service interministériel de défense
et de protection civiles

Agen, le 16 juillet 2019

Affaire suivie par Sabine Garin
Tel : 05.53.77.60.41.
mail : sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

La Préfète de Lot-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les maires
(Destinataires in fine)

Communication à M. et Mme les Sous-
Préfets d'arrondissement

Objet : Lancement de la campagne 2019 de sensibilisation au risque et à la
prévention des incendies de forêt

P.J. : 1 affiche

Chaque année les forêts françaises sont touchées par les incendies. Ces derniers présentent des risques importants pour les riverains et les habitations construites dans ou à proximité des zones boisées et engendrent des conséquences néfastes sur les écosystèmes. Les incendies sont à 90 % d'origine humaine et nombre d'entre eux sont liés à des comportements inadaptés. L'effet du dérèglement climatique est déjà perceptible tant sur la fréquence des incendies que sur l'étendue des zones impactées.

Une campagne d'information sur le risque et la prévention des incendies de forêt est mise en œuvre cette année visant à sensibiliser nos concitoyens aux risques liés aux incendies de forêt et aux comportements à adopter face à ces risques. La diffusion au plus grand nombre doit permettre de réduire les départs de feux accidentels, de limiter la propagation des feux et enfin de permettre aux personnes exposées, d'adopter les bons réflexes.

Afin de relayer largement cette campagne de prévention, un kit de communication est mis à disposition des collectivités territoriales, via les liens suivants :

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>

<http://www.attention-feux-foret.gouv.fr>

Il est essentiel que vous puissiez assurer une large diffusion de cette campagne aux moyens des outils téléchargeables, que vous pourrez utilement reprendre dans vos actions ou vos propres supports de communication.

Par ailleurs, je vous rappelle les termes de ma circulaire du 9 mai dernier dans laquelle il est fait état de vos responsabilités en matière de contrôle des obligations légales de débroussaillage (OLD).

De plus, le risque feux de forêt doit être pris en compte dans votre plan communal de sauvegarde (PCS) qui, je vous le rappelle, détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population au sein de votre commune.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour diffuser les bonnes pratiques pour combattre le risque feux de forêt.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Béatrice LAGARDE





PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Destinataires in fine

- Monsieur le Maire d'Allons
- Monsieur le Maire d'Ambrus
- Monsieur le Maire d'Antagnac
- Madame le Maire d'Anzex
- Monsieur le Maire de Barbaste
- Madame le Maire de Blanquefort sur Briolance
- Monsieur le Maire de Beauziac
- Monsieur le Maire de Bousses
- Madame le Maire de Casteljaloux
- Madame le Maire de Caubeyres
- Monsieur le Maire de Cuzorn
- Monsieur le Maire de Damazan
- Monsieur le Maire de Durance
- Monsieur le Maire de Fargues sur Ourbise
- Monsieur le Maire de Fumel
- Monsieur le Maire de Gavaudun
- Madame le Maire d'Houeilles
- Monsieur le Maire de Lacapelle Biron
- Monsieur le Maire de La Réunion
- Monsieur le Maire de Mézin
- Monsieur le Maire de Montagnac sur Lède
- Monsieur le Maire de Montgaillard
- Monsieur le Maire de Paulhiac
- Monsieur le Maire de Pinderes
- Monsieur le Maire de Pompiey
- Monsieur le Maire de Pompogne
- Monsieur le Maire de Poudenas
- Monsieur le Maire de Poussignac
- Monsieur le Maire de Réaup-Lisse
- Monsieur le Maire de Ruffiac
- Monsieur le Maire de Saint Front sur Lémance
- Monsieur le Maire de Saint Léon
- Monsieur le Maire de Saint Martin de Curton
- Monsieur le Maire de Sainte Maure de Peyriac
- Madame le Maire de Saint Pe Saint Simon
- Monsieur le Maire de Saint Pierre de Buzet
- Monsieur le Maire de Salles
- Monsieur le Maire de Sauméjan
- Monsieur le Maire de Sauveterre la Lémance
- Monsieur le Maire de Sos
- Monsieur le Maire de Villefranche du Queyran
- Madame le Maire de Xaintrailles